



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ASP

Agence de Services
et de Paiement

SPASER

SCHÉMA DE PROMOTION
DES ACHATS SOCIALEMENT
ET ÉCOLOGIQUEMENT
RESPONSABLES



2022-2025

PRÉAMBULE



Tout acte d'achat a pour objectif de contribuer à la performance de l'Agence, au développement de ses métiers propres et à la qualité des services rendus à l'utilisateur. Tenant compte de sa responsabilité sociétale, l'Agence demeure soucieuse d'optimiser l'impact de son achat sur l'économie française en soutenant notamment l'innovation et en s'assurant de l'accessibilité des marchés aux petites et moyennes entreprises.

Effectué dans le respect du Code de la commande publique et des procédures internes, la pratique de l'achat au sein de l'Agence concourt déjà à la réalisation d'économies tout en contribuant à l'atteinte des objectifs de développement durable et de développement social¹.

Un achat durable est un achat responsable qui intègre des dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social réalisé en favorisant le développement économique. Cet achat doit prendre en compte l'ensemble des parties prenantes concernées et, par la définition du juste besoin, inciter à la sobriété en termes de consommation d'énergie et de ressources.

Des engagements nationaux forts ont été pris ces dernières années en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique et du développement durable (Agenda 2030, Accords internationaux sur le climat).

Les orientations fixées à l'action publique intègrent ces priorités, au travers du plan de relance, des démarches Services Publics+, des services publics écoresponsables, et se traduisent par une actualité législative soutenue en la matière ces dernières années².

Les évolutions dans le domaine de la commande publique reflètent ce changement de paradigme intégrant les orientations stratégiques formulées par la Direction des achats de l'État (DAE) ou celles issues du Plan national des achats durables (PNAD) 2021-2025 piloté par le Gouvernement.

La définition par le Code de la commande publique (CCP) d'un Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER), document de gouvernance unique en la matière, constitue un **socle fondateur et novateur dans l'amélioration du pilotage de l'achat public.**

Deux textes fixent les conditions de mise en œuvre du SPASER :

- L'article L. 2111-3 du précise que « les collectivités territoriales et les acheteurs soumis au présent code dont le statut est fixé par la loi adoptent un SPASER lorsque le montant total annuel de leurs achats est supérieur à un montant fixé par voie réglementaire ».
- L'article D. 2111-3 du CCP précise que ce montant est fixé à 100 millions d'euros HT. Le décret n° 2022-767 du 2 mai 2022, pris pour l'application de la loi « Climat et résilience », abaisse de 100 à 50 millions d'euros le montant annuel des achats déclenchant l'obligation, à compter du 1^{er} janvier 2023.

En tenant compte de la publication des nouveaux cahiers des clauses administratives générales en 2021³, et de guides thématiques⁴ contribuant à l'émergence de bonnes pratiques d'achats durables, les acheteurs disposent maintenant des matériaux nécessaires à l'atteinte des engagements mentionnés supra.

Dans ce contexte, l'achat public s'inscrit donc comme un moyen d'action qui revêt une dimension stratégique au regard du poids financier qu'il représente, estimé entre 8 et 10% du PIB national. Avec une moyenne de 90 millions d'euros HT de dépenses par an au titre de ses achats, **l'ASP est positionnée comme un acteur référent au sein des opérateurs de l'État⁵.**

Consciente des enjeux et confirmant sa place d'opérateur exemplaire de l'État, l'ASP, par l'adoption de ce SPASER, **participe à la réussite des politiques publiques et positionne ses achats dans cette optique de développement durable.**

Le pilotage et le suivi des actions qu'il recouvre sont sous la responsabilité de la Direction financière, juridique et logistique. Cet outil permet à l'Agence, tout en concourant à l'atteinte de ses objectifs propres définis dans le Contrat d'objectifs et de performance et le Plan stratégique, d'intégrer ces enjeux sociétaux à ses procédures d'achats internes, de communiquer sur les actions mises en œuvre au quotidien mais aussi de démontrer et développer la valeur ajoutée des achats qu'elle réalise.



. ¹ Cf. restitution dans le bilan annuel du plan achats sur les actions en faveur du développement durable.

. ² A titre d'exemple, loi Anti-gaspillage et Économie circulaire du 10/02/2020, loi Climat et Résilience du 22/08/2021, loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France, dite « REEN », du 15/11/2021.

. ³ Arrêtés interministériels du 1^{er} avril 2021.

. ⁴ A titre d'exemple, guide « Verdir le numérique », guide « Lutter contre la déforestation ».

. ⁵ L'Agence fait partie des 31 opérateurs que le Gouvernement a décidé de prioriser au titre du Plan d'achats de l'État sur le volet des opérateurs.

Propre à l'Agence, à ses enjeux et à la réalité de ses achats, communicable et actualisable, le SPASER de l'ASP est constitué de cinq axes, se déclinant en objectifs, eux-mêmes déclinés en actions.



AXE 1

Promouvoir

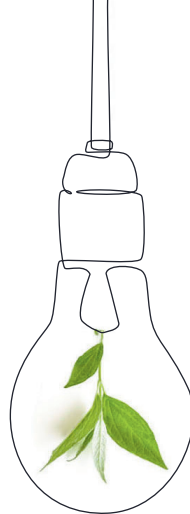
la pratique de l'achat responsable au sein de l'Agence



AXE 2

Faciliter

l'insertion sociale des personnes éloignées de l'emploi par l'activité économique et lutter contre les inégalités



AXE 4

Garantir

une commande publique responsable, équilibrée et transparente comme outil de développement économique



AXE 3

Participer

à la transition écologique, à la mise en oeuvre d'un numérique responsable



AXE 5

Réaliser

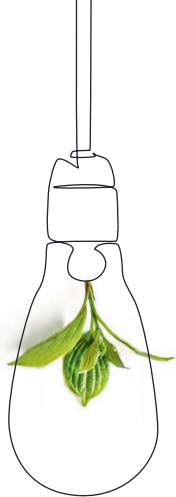
des achats justes et économes en termes d'énergie, de ressources et de prix

Le SPASER définit et priorise les actions à mener selon les thématiques, fixe des objectifs et des indicateurs. C'est un outil stratégique qui permet d'avoir une vision globale et transversale de la fonction achat et de mobiliser et sensibiliser l'ensemble des acteurs autour de l'enjeu des achats publics responsables.

Rendu public, il détermine les objectifs de la politique d'achats en intégrant des éléments à caractère social qui visent à favoriser l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés et des éléments à caractère écologique.

Il définit aussi les modalités de mise en oeuvre et de suivi annuel de ces objectifs. Ce schéma contribue également à la promotion d'une économie circulaire.

Il doit permettre à l'Agence d'envisager et de réaliser ses achats comme un levier de la transition écologique et solidaire. L'exécution du SPASER fera l'objet, tous les ans, d'un bilan formalisé auprès des instances de gouvernance de l'Agence.



AXE 1

Promouvoir la pratique de l'achat responsable au sein de l'Agence

Le champ de l'achat responsable est en mouvement. De nouvelles réglementations, de nouveaux outils et de nouvelles pratiques apparaissent continuellement.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Le SPASER doit permettre un éclairage et faciliter la transmission et l'appropriation de ces éléments à l'ensemble des personnes impliquées dans un acte d'achat au sein de l'établissement.

OBJECTIFS ET MOYENS

L'atteinte des objectifs portés par le SPASER n'est possible que si l'ensemble des acteurs impliqués dans l'acte d'achat disposent de réflexes, d'une connaissance des thématiques et des leviers pouvant y être associés. Ainsi, les compétences internes évolueront et, en favorisant l'ouverture aux évolutions sociétales, l'ASP sera en mesure de promouvoir une nouvelle culture d'établissement. La mise en place d'un espace dédié sur MyASP, la transmission d'information, d'outils de synthèse, l'information apportée par les événements thématiques (webinaires, formations internes ou externes...) sont autant d'éléments utiles à l'implication des parties prenantes.

OBJECTIF A

Acculturer l'ensemble des acheteurs sur la thématique et les enjeux du développement durable pour l'Agence

- Former les prescripteurs et les acheteurs aux thématiques
- Mettre à disposition et promouvoir une nomenclature interne indiquant les leviers pouvant être activés selon la nature de l'achat

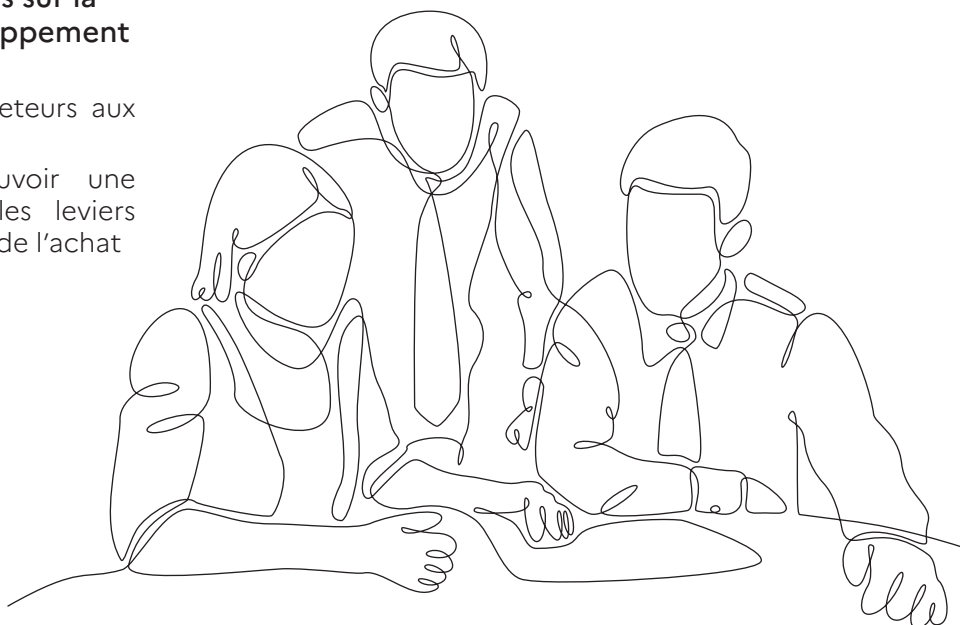
OBJECTIF B

Communiquer et intensifier l'échange d'informations

- Développer les apports de connaissances, promouvoir les bonnes pratiques et développer les actions de communication
- Intensifier les échanges avec les partenaires existants (Direction des achats de l'État, PLIE...) et en créer de nouveaux (UGAP, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, ADEME...)
- Participer à des groupes de travail, des rencontres, des conférences pour intégrer les résultats des échanges aux pratiques

INDICATEURS

- Nombre de formations thématiques (internes ou externes) proposées par an
- Nombre de publications sur l'espace dédié par an





AXE 2

Faciliter

l'insertion sociale des personnes éloignées de l'emploi par l'activité économique et lutter contre les inégalités

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

La commande publique, par les mécanismes des clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi et des marchés réservés s'adressant à des catégories particulières comme des structures d'insertion ou autres formes d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, permet de contribuer, de manière significative, à la construction de parcours professionnels structurants pour des catégories de personnes éloignées de l'emploi.

OBJECTIFS ET MOYENS

Outre les objectifs poursuivis de lutte contre le chômage et de promotion de l'inclusion des personnes en situation de handicap, l'atteinte des objectifs du SPASER doit asseoir, un peu plus, l'ASP comme opérateur exemplaire de l'État.

OBJECTIF A

Développer et stabiliser une politique d'achats durables relative à l'insertion sociale

- Intégrer dans les marchés, lorsque l'objet et les conditions d'exécution s'y prêtent, des clauses et/ou critères relatifs à la réalisation d'actions d'insertion par l'activité chiffrées
- Réserver des familles d'achat aux entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS)
- Évaluer la possibilité de faire réaliser son besoin par une structure du secteur du travail protégé et adapté, de l'insertion par l'activité économique, de l'ESS, dès le premier euro

OBJECTIF B

Lutter contre les discriminations à l'aide de la commande publique

- Intégrer dans les marchés, lorsque l'objet et les conditions d'exécution s'y prêtent, des clauses et/ou critères relatifs à la thématique « discrimination »
- Mettre en œuvre une annexe sociale intégrant les notions de lutte contre les discriminations à l'embauche, promouvoir l'égalité hommes-femmes au travail et l'insertion des personnes en situation de handicap

INDICATEURS

- % de marchés (MAPA/MP) intégrant une clause sociale d'exécution obligatoire (cible 25%)
- % de marchés intégrant une annexe sociale dédiée (cible 20%)
- Nombre d'heures d'insertion réalisées par les marchés de l'ASP
- Nombre de marchés réservés en cours d'exécution





AXE 3

Participer à la transition écologique, à la mise en œuvre d'un numérique responsable

L'impact économique de la commande publique doit jouer un vrai rôle dans la transition écologique. En intégrant cette dimension dans l'élaboration de ses cahiers des charges et dans ses choix de partenariats, l'Agence incite le tissu économique à s'emparer de ces thématiques de préservation des ressources et de limitation des impacts directs et indirects sur l'environnement.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Outre les objectifs poursuivis de lutte contre le réchauffement climatique, l'atteinte des objectifs du SPASER doit permettre à l'Agence de poursuivre ses démarches d'administration exemplaire en matière d'empreinte écologique et d'adapter les marchés informatiques aux nouveaux contextes, dans le cadre de la transformation digitale de l'établissement.

OBJECTIFS ET MOYENS

OBJECTIF A

Développer et stabiliser une politique d'achats durables relative à l'impact environnemental de nos achats

- Intégrer dans les marchés, lorsque l'objet et les conditions d'exécution s'y prêtent, des clauses et/ou critères relatifs à la thématique environnementale
- Prendre davantage en compte les écolabels (NF environnement, Écolabel européen, etc.) et les normes (ISO, REACH, etc.)
- Mettre en œuvre une annexe environnementale dédiée aux marchés
- Intégrer des clauses incitatives ou des critères de sélection dédiés pour contribuer à la réduction des emballages et à l'usage du plastique à usage unique

OBJECTIF B

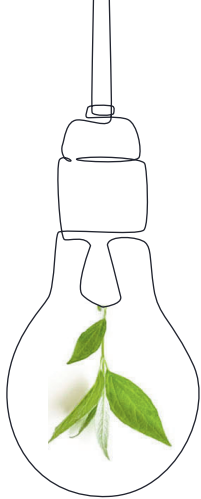
Pratiquer un numérique responsable

- Intégrer la notion de label (TCO, EPEAT, Energy Star), la durée de vie du produit et l'indice de réparabilité lorsque cela est possible
- Prendre en compte les attendus de loi AGEC dans les achats de fournitures de bureau, de solutions d'impression, d'appareils de visio, d'ordinateurs et périphériques informatiques, ou autres selon les opportunités, et s'interroger sur la fin de vie des produits
- Mettre en œuvre une annexe environnementale dédiée aux marchés informatiques

INDICATEURS

- % de marchés (MAPA/MP) intégrant un critère environnemental de jugement des offres (cible 40%)
- % de marchés intégrant une annexe environnementale et/ou clause d'exécution dédiée (cible 60%)
- % de marchés « numérique et système d'information » intégrant une annexe environnementale (cible 40%)





AXE 4

Garantir

une commande publique responsable, équilibrée et transparente comme outil de développement économique

Les achats réalisés par l'établissement se doivent de participer au développement de l'économie nationale et aux orientations de la Direction des achats de l'État et ainsi déployer les outils possibles pour faciliter l'accès aux petites et moyennes entreprises à ses marchés.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

L'atteinte des objectifs du SPASER doit permettre à l'Agence d'illustrer son positionnement d'opérateur de référence de la sphère publique et de poursuivre sa maîtrise des risques, notamment en matière de déontologie et de gestion des conflits d'intérêts.

OBJECTIFS ET MOYENS

L'atteinte des objectifs portés par le SPASER n'est possible que si l'ensemble des acteurs impliqués dans l'acte d'achat disposent de réflexes, d'une connaissance des thématiques et des leviers pouvant y être associés. Ainsi, les compétences internes évolueront et, en favorisant l'ouverture aux évolutions sociétales, l'ASP sera en mesure de promouvoir une nouvelle culture d'établissement. La mise en place d'un espace dédié sur MyASP, la transmission d'information, d'outils de synthèse, l'information apportée par les événements thématiques (webinaires, formations internes ou externes...) sont autant d'éléments utiles à l'implication des parties prenantes.

OBJECTIF A

Faciliter la pratique et l'accès aux adjudications de l'Agence pour les petites et moyennes entreprises

- Se préoccuper des besoins en fonds de roulement des fournisseurs, suivre les délais de paiement et développer le paiement par carte achat
- Promouvoir l'accès à la commande publique en simplifiant les dossiers de consultation des entreprises (DCE), dans la mesure du possible

OBJECTIF B

Promouvoir une commande publique accessible

- Publier les intentions d'achat, la planification annuelle
- Généraliser la pratique du sourcing

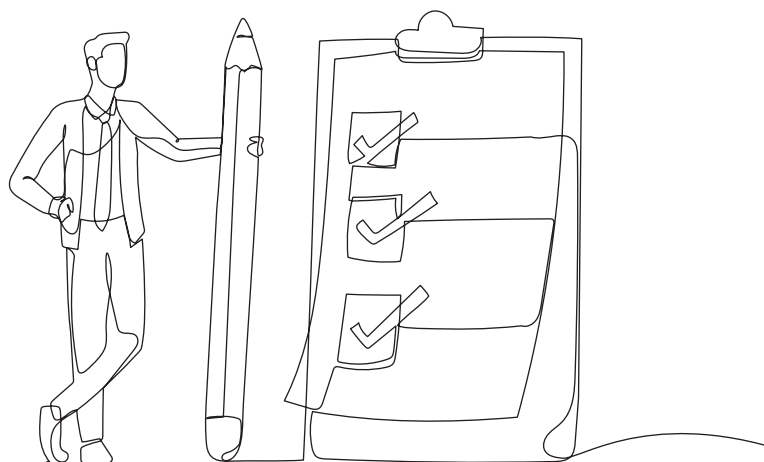
OBJECTIF C

Prévenir toute atteinte au principe d'égalité de traitement

- Assurer le respect des principes de déontologie à toutes les étapes de l'acte d'achat
- Assurer l'absence de conflits d'intérêts pour l'ensemble des procédures à toutes les étapes de l'acte d'achat

INDICATEURS

- Temps de paiement moyen des factures adressées
- Nombre de paiements par carte achat
- Date de publication de la planification des achats
- % de PME titulaires de marchés notifiés au cours de l'année
- Nombre de rencontres sourcing





AXE 5

Réaliser

des achats justes et économes en termes d'énergie, de ressources et de prix

Les achats réalisés par l'établissement doivent répondre à la définition d'un achat réussi à savoir le juste prix pour le juste besoin.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

L'évaluation de la réussite d'un achat est réalisée à l'ensemble des stades, de la passation à l'exécution.

OBJECTIFS ET MOYENS

L'atteinte des objectifs portés par le SPASER n'est possible que si l'ensemble des acteurs impliqués dans l'acte d'achat disposent de réflexes, d'une connaissance des thématiques et des leviers pouvant y être associés. Ainsi, les compétences internes évolueront et, en favorisant l'ouverture aux évolutions sociétales, l'ASP sera en mesure de promouvoir une nouvelle culture d'établissement. La mise en place d'un espace dédié sur MyASP, la transmission d'information, d'outils de synthèse, l'information apportée par les événements thématiques (webinaires, formations internes ou externes...) sont autant d'éléments utiles à l'implication des parties prenantes.

OBJECTIF A

Améliorer l'expression des besoins portés par les projets d'achats

- Améliorer l'expression des besoins portés par les projets d'achats tout en maîtrisant le champ économique propre au projet d'achat concerné et ses capacités d'innovation
- Maîtriser l'impact et anticiper les évolutions du marché dans la gestion budgétaire globale de l'établissement
- Tendre vers une description fonctionnelle du besoin, permettre la proposition de variantes

OBJECTIF B

Disposer de la meilleure offre possible

- Stabiliser l'information sur la notion de gain achat
- Systématiser la négociation quand elle est possible

OBJECTIF C

S'assurer d'une exécution optimale de l'achat

- Intégrer dans les marchés, lorsque l'objet et les conditions d'exécution s'y prêtent, des clauses de performance en fonction du projet d'achat : clauses financières incitatives, plans de progrès
- Développer les bilans d'exécution permettant un contrôle des engagements de réalisation

INDICATEURS

- Nombre de procédures planifiées ayant fait l'objet d'entretiens de sourcing
- % de marchés ayant fait l'objet d'au moins une session de négociation
- Nombre de bilans d'exécution établis

